



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

16 NOVEMBRE 1977

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET
DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA COMMUNAUTE
CULTURELLE FRANÇAISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1973 (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE
PAR **M. A. DUCOBU**

(1) Voir doc. Conseil 15 (1977-1978) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale a examiné au cours de sa séance du 16 novembre 1977 le projet de décret contenant le règlement définitif du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1973 ⁽¹⁾.

Le président présente le projet de décret en rappelant que, conformément et par analogie avec l'article 29 de la loi du 28 juin 1963, modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, il appartient au ministre des Finances de soumettre au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret concernant le règlement définitif du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1973.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

Ce projet de décret ne donne lieu à aucune observation.

Vote

Les articles et l'ensemble du projet de décret sont adoptés à l'unanimité des 14 membres présents.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

A. DUCOBU.

Le Président,

J.-P. GRAFE.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission :
MM. Grafé (président), Anselme, Barbeaux, Féaux, Gondry, Knoops, Lacroix E., Lacroix R., Lagasse, Leclercq, Paque, Risopoulos, Van Aal et Ducobu (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :
Le ministre de l'Education nationale, des représentants du ministre de la Culture française, un représentant du ministre de la Santé publique, un représentant du ministre des Classes moyennes, MM. Bertrand, Gillet R., Hubin, Lecoq et Mme Mathieu-Mohin.